

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin régional sur les animaux à fourrure

Automne 2021

Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de la Côte-Nord, voici notre nouveau bulletin d'information concernant les animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage dans la région de la Côte-Nord, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

**La Direction de la gestion
de la faune de la Côte-Nord**



Gros plan sur le lynx du Canada

Une espèce populaire, mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté (environ 5 ans). Cependant, malgré ce plan de gestion, le



piégeage n'a jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure.



Portrait de la récolte dans la région

Note. Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison.

Dans la région de la Côte-Nord, avec 168 fourrures de lynx ayant fait l'objet de transactions, l'année 2019-2020 a connu une légère hausse de la récolte de lynx par rapport à l'année précédente. Par contre, la récolte se situe en deçà de la moyenne des dix dernières années (moyenne de 208 fourrures commercialisées), ce qui peut s'expliquer en partie par les faibles prix de vente des fourrures (moins de 50 \$ en 2019-2020). La récolte de lynx a diminué de façon relativement constante depuis le sommet de

l'année 2013-2014 suivant la tendance du prix de la fourrure. La récolte de lynx s'effectue principalement dans les terrains de piégeage. Dans la région, 89 piégeurs ont capturé au moins un lynx du Canada en 2019-2020, soit 28 % des 318 piégeurs actifs. La moyenne des dix dernières années est de 127 piégeurs ayant commercialisé un moins un lynx du Canada.

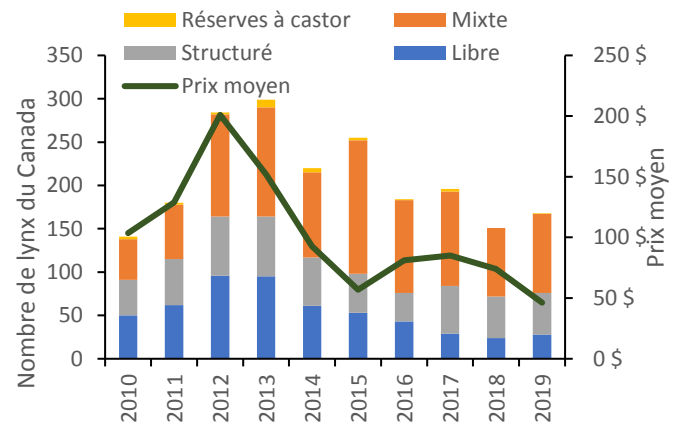


Figure 1: Nombre de lynx du Canada ayant fait l'objet de transactions et prix moyen des fourrures entre 2010-2011 et 2019-2020 dans la région de la Côte-Nord.

En 2019-2020, le rendement moyen par UGAF se situait à 0,33 lynx commercialisé pour 100 km². Les UGAF 54 et 57, composées majoritairement de terrains de piégeage, affichaient un rendement bien supérieur aux autres UGAF de la région avec respectivement 1,50 et 1,30 lynx commercialisé pour 100 km².

Le succès de piégeage des lynx est faible dans la région avec une moyenne, durant les trois dernières années, d'environ 1,8 lynx capturé pour 1000 nuits-pièges. Si l'on inclut les collets, dans lesquels les lynx peuvent être capturés, le succès se situe plutôt à 0,8 lynx pour 1000 nuits-pièges. Dans les trois dernières années, les piégeurs qui ont retourné leur carnet déployaient un effort moyen de 847 nuits-pièges pour le groupe des canidés et des félins, mais de 385 nuits-pièges si on exclut les collets. Les collets sont donc plus populaires que les autres types de pièges.

Le lynx du Canada est jugé commun par les piégeurs et ses populations sont relativement stables dans la région,



autant en sapinière qu'en pessière. Le lièvre, sa proie principale, est considéré comme commun à abondant et globalement stable dans les deux zones forestières bien que les piégeurs aient remarqué une tendance à la hausse du lièvre en sapinière en 2020-2021.

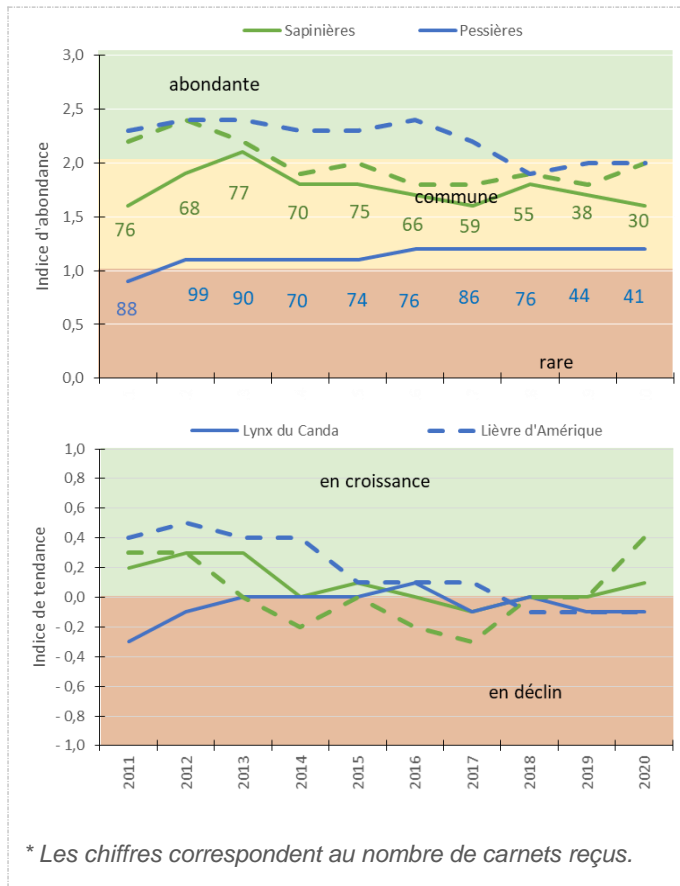


Figure 2 : Abondance et tendance des populations de lynx du Canada et de sa principale proie, le lièvre, depuis 10 ans dans les zones forestières de la Côte-Nord.

Au cours des trois dernières années, on remarque qu'une grande proportion des lynx du Canada a été capturée entre la dernière semaine du mois de novembre et la dernière semaine du mois de décembre dans la région de la Côte-Nord. En outre, peu de piégeurs semblent poursuivre le piégeage du lynx après le temps des fêtes.

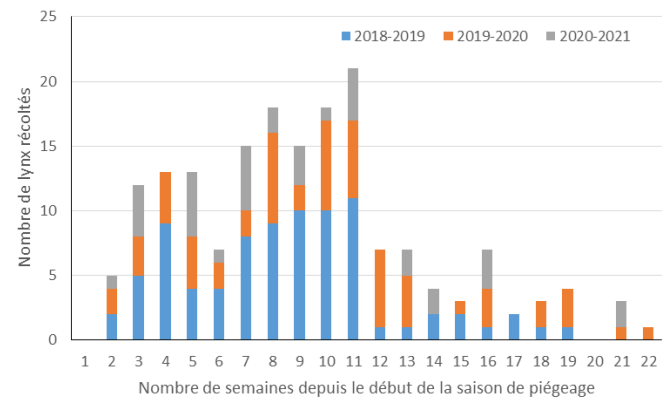
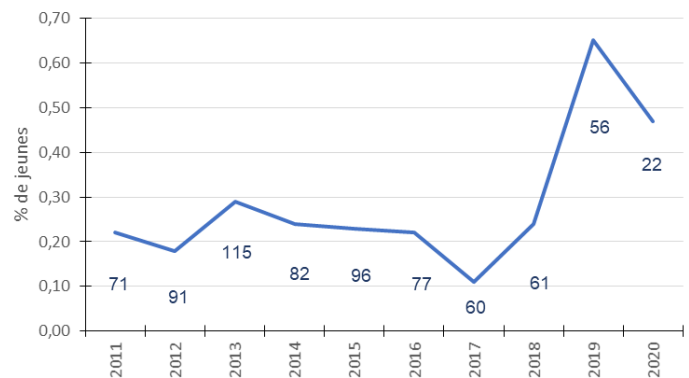


Figure 3: Nombre de lynx du Canada récoltés pour chaque semaine de la saison de piégeage sur la Côte-Nord.

La proportion de jeunes capturés est globalement en croissance depuis la mise en place du plan de gestion, ce qui indique que la production de jeunes est bonne et qu'il n'y a actuellement pas lieu de s'inquiéter de l'abandon du quota.



* Les chiffres correspondent au nombre de lynx dont le groupe d'âge était connu.

Figure 4 : Pourcentage de jeunes de l'année parmi les lynx déclarés dans le carnet du piégeur, depuis 10 ans dans la région de la Côte-Nord.

Les populations de lynx du Canada se portent bien dans la région. On note un certain désintérêt pour le piégeage sur les territoires libres, possiblement en raison de la baisse du prix de la fourrure notamment, ce qui entraîne une baisse de la récolte dans la région.



État des populations d'animaux à fourrure

Le coyote, la mouffette, le pékan et le raton laveur sont encore considérés comme rares dans la région de la Côte-Nord. Le lynx roux y est considéré comme absent. Les autres espèces sont toutes jugées communes, à l'exception des belettes qui sont évaluées comme abondantes. Selon les piégeurs, la majorité des espèces étaient stables dans la région de la Côte-Nord en 2020-2021.

Nous notons une baisse importante dans le nombre de carnets reçus chaque année (342 pour l'ensemble de la province en 2020-2021). Cela nous préoccupe puisque la gestion des animaux à fourrure est basée en partie sur cette précieuse source d'information. Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet du piégeur et à le retourner au Ministère et ainsi à contribuer à la bonne gestion des espèces.

	Côte-Nord		Province	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Belette	2,0	→	2,1	→
Castor	1,9	→	1,9	→
Coyote	0,2	→	1,1	→
Loup	1,6	→	1,2	→
Loutre de rivière	1,7	→	1,6	→
Lynx du Canada	1,4	→	1,3	→
Lynx roux	0,0	→	0,2	→
Martre	1,7	→	1,6	→
Mouffette rayée	0,9	→	1,3	→
Pékan	0,2	↓	1,2	→
Rat musqué	1,5	↓	1,7	→
Raton laveur	0,1	→	1,1	→
Renard roux	1,6	→	1,8	→
Vison	1,6	→	1,6	→

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse



Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq.

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commercer de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commercant-fourrures-quebec.

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de piégeage sans cruauté* ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp.

Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, et d'autres ont reçu une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone

à composer est imprimé au dos de cette étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de la capture de l'ours (immobilisation chimique) et sa mort.



Le MFFP a amorcé un projet ayant pour but d'établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.

